



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Promouvoir un travail décent en favorisant l'esprit d'entreprise	1
II. Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement	9
III. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et autres aspects relatifs à l'intégration des politiques	15
IV. Etat d'avancement des travaux préparatoires en vue de la discussion sur les travailleurs migrants à la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail	19
V. Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous: rapport d'activité	20

1. La commission s'est réunie le 18 mars 2004 sous la présidence du représentant du gouvernement du Pakistan, M. l'ambassadeur Umer. MM. Niles et Oshiomhole étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur. M. Oshiomhole avait été désigné pour remplacer M. Patel qui, pour des raisons personnelles, n'était pas en mesure d'assister à la réunion.

I. Promouvoir un travail décent en favorisant l'esprit d'entreprise (Première question à l'ordre du jour)

2. Un représentant du Directeur général (M. Henriques, directeur du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) a présenté le document du Bureau¹. Il en a souligné les points principaux, notamment le fait que la grande majorité des emplois sont créés par les petites et moyennes entreprises (PME) et les coopératives qui jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, la qualité de ces emplois demeure un sujet de préoccupation. Compte tenu du rôle crucial que jouent les PME sur le marché du travail, il importe selon l'orateur de mettre en œuvre des mesures, des stratégies et des programmes propres à leur permettre de contribuer pleinement au développement socio-économique. Les recommandations n^{os} 189 et 193 contiennent des orientations pour le programme du Bureau sur l'entrepreneuriat et l'emploi décent. L'intervenant a replacé le cinquième élément clé de l'Agenda global pour l'emploi – promouvoir l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise – dans le contexte des trois principes fondamentaux de l'agenda, à savoir le dialogue social, le travail décent en tant que facteur de productivité et la lutte contre la discrimination, et l'a rapproché de ses neuf autres éléments. Le programme du Bureau est axé sur trois grands domaines d'action: 1) promouvoir les mesures et règlements favorables; 2) susciter une culture propice à l'esprit d'entreprise; et 3) renforcer les capacités en vue de la fourniture de services d'appui.
3. Le vice-président employeur a désapprouvé le fait qu'un document présenté devant la Commission de l'emploi et de la politique sociale traite de questions financières. Ce genre d'information n'ajoute rien à la discussion et, par ailleurs, les allocations budgétaires sont clairement du ressort de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il pense lui aussi que, comme l'indique le document, les petites entreprises jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois. Le Bureau doit donc s'intéresser aux PME: la création d'emplois est l'une de ses préoccupations; ce sont les nouvelles entreprises qui génèrent les emplois et contribuent à la croissance économique. L'orateur a encouragé le Bureau à s'inspirer des travaux d'Hernando de Soto présentés dans son ouvrage intitulé *Le Mystère du capital* et à aligner sa position sur celle du PNUD telle qu'elle est exposée dans un récent rapport intitulé *Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres*. Cela devrait offrir une bonne base pour l'établissement d'un partenariat entre le travail du PNUD dans ce domaine et l'Agenda global pour l'emploi. Certains paragraphes du rapport relatifs à la création d'entreprises et à la réglementation lui semblent se contredire, en particulier les paragraphes 8 et 10. Les mesures administratives doivent laisser aux entreprises une marge de manœuvre suffisante pour qu'elles puissent se développer et il doit être permis aux entrepreneurs d'échouer. Concernant les travaux futurs du Bureau, l'intervenant a suggéré qu'une plus grande collaboration s'instaure entre le Bureau et le PNUD afin de permettre aux PME un meilleur accès à l'Internet. Pour

¹ Document GB.289/ESP/1.

conclure, il aurait souhaité que le document contienne des analyses plus détaillées, notamment sur les mesures qui ont été efficaces et celles qui ne l'ont pas été. Il a également désapprouvé la mention dans le rapport d'un «nivellement par le bas», rappelant qu'un tel concept est dénué de toute valeur et ne devrait pas figurer dans un document du Bureau.

4. Le vice-président travailleur a fait observer qu'il avait cru comprendre qu'une décision avait été prise lors de la dernière réunion au sujet de la fourniture d'information sur le mode d'allocation des ressources afin de permettre à la commission d'être mieux informée sur l'Agenda global pour l'emploi et de promouvoir la transparence. Il a remercié le Bureau d'avoir tenu des consultations avec ACTRAV et coopéré. Le rapport est, selon lui, à la fois intéressant et complet mais certains aspects et éléments de l'analyse générale du concept d'entrepreneuriat demandent à être revus. Tout d'abord, il n'est pas exact à son avis que l'esprit d'entreprise soit l'élément déterminant de la promotion de l'emploi, en particulier si l'on tient compte de la définition qui en est donnée dans le document. La théorie économique a permis d'identifier de nombreux éléments déterminants essentiels et, bien qu'il n'y ait pas de consensus sur celui qui est le plus important, aucune recherche ne conforte le fait que les principaux facteurs déterminant les niveaux d'emploi seraient la capacité de gestion et les compétences des employeurs comme il est dit dans le rapport. En outre, une telle affirmation pourrait amener à conclure que tout obstacle gênant pour les employeurs devrait être supprimé, comme par exemple les impôts sur les sociétés, la législation du travail et les syndicats. Renvoyant à l'étude commanditée par le Bureau sur l'impact des mesures administratives et législatives relatives aux PME dans sept pays, l'orateur a fait observer qu'il en ressort clairement que ce qui influe le plus sur le niveau d'emploi dans les PME, c'est la demande de produits et de services que celles-ci fournissent; or le rapport n'en fait pas mention. Notant par ailleurs que cette étude montre également que la législation et la réglementation du travail ne semblent pas être des obstacles aussi importants qu'on le pensait au départ, l'orateur a indiqué que cette erreur devrait être reconnue dans la section sur les enseignements tirés de l'expérience. Concernant les priorités pour l'avenir, il a suggéré que le Bureau devrait attacher davantage d'importance à l'examen des facteurs ayant un impact sur la demande de produits et services fournis par les PME et préconiser des mesures visant à augmenter la demande de ces produits, notamment les mesures salariales et fiscales qui permettraient d'accroître le revenu disponible des plus pauvres. L'intervenant s'est également inquiété de ce que les mesures visant à encourager les multinationales à investir dans les pays en développement ajoutées à la libéralisation des échanges commerciaux ont des répercussions préjudiciables sur les PME et l'emploi; or ce sujet n'est pas abordé dans le rapport. Il a exprimé sa vive satisfaction devant le fait que l'accent est mis dans ce document sur la qualité de l'emploi et sur l'importance croissante attachée à la promotion du travail décent et aux normes du travail dans les activités relatives aux PME. Il souscrit pleinement aux conclusions selon lesquelles le fait d'exempter les PME des obligations imposées par le droit du travail est contre-productif et les incite à ne pas se développer, de même qu'à ce qui est dit au paragraphe 26 concernant l'intérêt particulier que les coopératives présentent pour les travailleurs indépendants car elles fournissent à leurs membres des services financiers et leur permettent de s'exprimer et d'être représentés. Le Bureau a sous-estimé l'important potentiel que représentent les coopératives. Il a accordé trop d'importance et consacré trop de ressources au développement des PME en dépit de leur taux d'échec élevé au détriment des coopératives. Etant donné le succès avéré de ces dernières en matière de création d'emplois décents et la contribution durable qu'elles apportent au développement économique et à la création d'emplois, l'orateur a recommandé un rééquilibrage des ressources allouées respectivement, au sein du Bureau, à la promotion des coopératives et des PME. Pour conclure, il a recommandé deux mesures: la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs à l'élaboration des politiques, et le renforcement et la promotion des études sur les coopératives, en particulier après l'adoption de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002.

5. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe africain, s'est félicité du rapport. Il a souligné qu'il est essentiel de s'attacher à la fois aux aspects économiques et sociaux, et que les PME jouent un rôle central dans le processus de libération du potentiel productif des sociétés et pour réduire le chômage. Un grand nombre de pays africains souffrent de l'absence de politiques nationales et de ressources pour développer les entreprises dans les secteurs public et privé. Ils manquent également d'experts locaux et doivent trop souvent dépendre d'experts étrangers; il est donc nécessaire de développer l'expertise locale. Les autres domaines d'action où des besoins se font sentir sont les suivants: fournir des conseils et un soutien aux PME; faire en sorte qu'elles aient accès au financement; et entreprendre des études de faisabilité, des collectes de données et autres formes de soutien. Il a par ailleurs souligné l'importance des PME dans la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et pour combler l'écart entre le développement des villes et celui des campagnes car les PME font appel à une main-d'œuvre relativement importante. Pour conclure, l'orateur a souligné qu'il importe d'encourager le financement national des PME, de favoriser l'esprit d'entreprise grâce à la formation et à la promotion d'une culture entrepreneuriale, de sensibiliser l'opinion publique par la voie des médias et des instituts de recherche au rôle important que jouent les PME, et de mettre en œuvre des législations et des réglementations appropriées pour régir les PME.
6. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe Asie-Pacifique, a remercié le Bureau de son rapport à la fois important et bien documenté. Il a souligné que la microfinance – dont l'importance a crû au cours de la dernière décennie – est le principal instrument pour promouvoir l'entrepreneuriat dans les PME. Des statistiques récentes font apparaître que c'est dans les PME que sont créés la vaste majorité des nouveaux emplois. Le chômage est une préoccupation majeure partout dans le monde et l'intervenant a exprimé l'espoir qu'il sera tenu dûment compte des difficultés que rencontrent les pays ayant une main-d'œuvre excédentaire. Le Bureau devrait préconiser des mesures propres à promouvoir l'entrepreneuriat, lequel à son tour favorisera la croissance économique et la création d'emplois.
7. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité du document et a souscrit aux priorités futures proposées aux paragraphes 68 à 75 ainsi qu'aux quatre objectifs énoncés au paragraphe 75. Il a souligné que quatre éléments devaient retenir particulièrement l'attention du Bureau à l'avenir: la simplification des procédures administratives et réglementaires; l'organisation du secteur informel de l'économie; la promotion d'une culture favorisant l'esprit d'entreprise grâce à l'enseignement et aux médias et la diffusion d'outils tels que le programme «Gérer mieux votre entreprise»; et la nécessité de faire un lien entre les normes internationales du travail et les normes sur l'environnement. Pour conclure, il a demandé qu'à l'avenir les présentations PowerPoint soient faites dans les langues officielles comme cela a déjà été demandé lors de sessions précédentes de la commission.
8. Le représentant du gouvernement du Japon a souligné qu'il est important de prêter attention à la qualité des emplois créés et a évoqué plusieurs exemples de coopération bilatérale et internationale soutenus par son pays dans des pays comme la Thaïlande, le Pakistan, le Bangladesh et la Chine. Son gouvernement a l'intention de soutenir à l'avenir d'autres initiatives dans la région Asie.
9. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe africain et s'est félicité du rapport établi par le Bureau. L'Agenda global pour l'emploi montre que la nécessité de mobiliser les efforts collectifs à l'échelle nationale et internationale pour relever le défi que présente l'emploi fait de plus en plus l'unanimité dans le monde. Il a reconnu qu'il existe des liens étroits entre l'esprit d'entreprise et d'autres éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi, et s'est félicité de

ce que l'OIT mette l'accent à la fois sur la qualité et sur le nombre des emplois. Il a demandé instamment au Bureau de poursuivre ses efforts en vue d'intégrer les valeurs fondamentales de l'Agenda global pour l'emploi, à savoir le travail décent en tant que facteur de productivité, la non-discrimination et le dialogue social, dans la stratégie visant à promouvoir l'esprit d'entreprise. L'orateur a ensuite donné certaines informations sur les tendances récentes dans son pays concernant le rôle des PME dans la création d'emplois et la croissance économique ainsi que sur les mesures législatives prises pour soutenir les coopératives. Pour conclure, il a exprimé le vœu que les travaux du Bureau aillent dans un sens positif, en particulier compte tenu du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui doit se tenir au Burkina Faso en septembre 2004.

- 10.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a jugé utile d'avoir des informations dans le rapport sur l'affectation des ressources humaines et financières. Toutefois, la commission doit respecter la procédure d'allocation budgétaire et la compétence de la PFA ainsi que la liberté d'appréciation conférée en la matière à la direction du Bureau. Les travaux du Bureau sur les coopératives et l'accent qui est maintenant mis sur le développement économique local sont très utiles. L'orateur a par ailleurs fait valoir l'importance que revêtent l'existence d'institutions politiques démocratiques vivantes et ouvertes et d'une presse libre ainsi que la possibilité pour les individus de participer au processus politique. Il a souscrit à la recommandation du Bureau relative à la simplification des réglementations, à l'information des acteurs concernant leurs obligations et au soutien qui peut leur être apporté pour qu'ils puissent les respecter. Enfin, il a noté que le Bureau pourrait faire davantage pour reconnaître le travail d'autres institutions et chercheurs afin d'encourager d'autres personnes et entités à travailler plus étroitement avec l'OIT.
- 11.** Le représentant du gouvernement du Pakistan s'est déclaré satisfait des progrès réalisés au cours de l'année précédente sur l'Agenda global pour l'emploi. Il s'est déclaré tout particulièrement heureux des mesures prises au niveau national. Citant plusieurs exemples d'activités entreprises au Pakistan, il a rappelé à quel point le partage d'expériences nationales est utile. Le vrai défi selon lui, comme le rapport le fait apparaître à juste titre, est de promouvoir à la fois les droits et la sécurité au travail tout en garantissant que les réglementations applicables aux entreprises et aux produits ne freinent pas la croissance des PME, en particulier celle des microentreprises du secteur informel. Il se félicite donc de ce que le rapport contienne des exemples sur la manière dont cet objectif peut être atteint de façon réaliste. Il a également souligné qu'il est important de garantir aux travailleurs et aux employeurs des PME la possibilité de s'exprimer pour que les mesures prises ne leur soient pas préjudiciables. Pour conclure l'orateur souscrit aux conclusions énoncées dans le rapport et encourage la poursuite du partage d'expériences.
- 12.** M. Anand (membre employeur) a fait siens les commentaires du vice-président employeur et a attiré en particulier l'attention sur les paragraphes 71 à 75 du rapport. Il importe selon lui de diminuer le rôle de l'Etat afin d'encourager une culture entrepreneuriale mais il ne pense pas que l'OIT prenne d'initiative à ce sujet. Il a souligné la nécessité de parvenir à un équilibre entre protection des emplois et promotion de la création d'emplois, car les deux sont nécessaires. L'environnement social change au même titre que les valeurs des individus, en particulier celles des jeunes qui manifestent leur frustration. L'OIT devrait donc travailler de concert avec le PNUD pour promouvoir des programmes scolaires encourageant l'autonomie. Les principes des coopératives doivent être liés à la gestion d'éléments clés par les utilisateurs en termes d'environnement, de relations communautaires et d'entretien des infrastructures.
- 13.** La représentante du gouvernement du Mexique a fait observer que, selon son gouvernement, le Bureau doit tenir compte, dans son action future, des besoins et du

contexte propres à chaque pays, ainsi qu'indiqué au paragraphe 8. S'il est vrai qu'il incombe aux propriétaires et aux travailleurs des petites entreprises de faire en sorte d'être représentés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent promouvoir leur représentation. A cet égard, elle a recommandé que les cas de réussite soient diffusés. S'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, le Bureau devrait axer ses futures activités sur des politiques qui répondent au double objectif de création d'entreprises et d'instauration du travail décent. En plus de ces activités, un mécanisme d'évaluation serait chargé, aux niveaux national et local, d'évaluer les progrès accomplis et de faire connaître les PME exemplaires à cet égard. Enfin, l'intervenant a suggéré que le Bureau recueille les données d'expérience de divers pays pour ce qui est d'assouplir les contraintes administratives pesant inutilement sur les entreprises.

14. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a indiqué être en désaccord avec ce qui est dit au paragraphe 22 du document, au sujet des inspecteurs du travail, déplorant le fait que le document contienne des recommandations sur les décisions que les services d'inspection du travail devraient prendre. Il a rappelé avec force que les inspecteurs du travail sont indépendants et que leurs décisions quant à l'opportunité d'infliger des amendes ou de faire des recommandations tendant à améliorer le respect des normes sont prises en fonction de la situation propre à chaque entreprise.
15. Le représentant du gouvernement de l'Italie a remercié le Bureau pour ce document et approuvé la déclaration que le représentant du gouvernement de la France a faite au nom des PIEM. Son gouvernement soutient le programme de l'OIT pour la promotion des PME et des coopératives et reconnaît la capacité de ces entreprises à créer des emplois. Il a approuvé la stratégie opérationnelle mise en exergue au paragraphe 13 du document et approuvé la promotion d'une culture d'entreprise fondée sur les valeurs de l'OIT et d'un cadre de travail qui permette d'alléger les contraintes administratives et réglementaires et de créer des emplois de qualité. Il s'est référé à l'expérience italienne de promotion des PME et des coopératives grâce à des incitations financières et autres, aux sources d'approvisionnement uniques et à d'autres aménagements administratifs décentralisés, ainsi qu'aux activités de promotion. Il a souligné l'importance des initiatives ciblées, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes qui sont défavorisés sur le marché du travail. Le Bureau devrait renforcer la coopération avec les partenaires sociaux et les gouvernements afin d'accroître leur capacité de fournir des services d'appui aux entreprises au niveau national, ainsi que leur représentation dans les PME aux fins d'un dialogue social efficace. Son gouvernement attache de l'importance aux alliances stratégiques et approuve le paragraphe 74.
16. La représentante du gouvernement du Nigéria a fait siennes les observations du groupe africain. C'est une tâche bien difficile que de combler le déficit de représentation dans l'économie informelle où fonctionnent la plupart des PME, le nombre de ces entreprises étant la plupart du temps inconnu. Son gouvernement a créé un «Bureau du coordinateur du secteur informel» afin que les PME puissent se faire entendre lors de la formulation des politiques. Elle a également expliqué que la première étape consiste à entreprendre un recensement des PME, et souligné l'importance des campagnes de sensibilisation pour mettre en lumière le lien entre la productivité et la rentabilité, d'une part, et le travail décent, de l'autre. Enfin, elle a appelé à prendre des mesures en vue d'élaborer des techniques d'inspection du travail propres à garantir un travail décent tout en prenant en compte la situation spécifique à chaque pays.
17. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est associée aux observations des porte-parole du groupe des PIEM et du groupe Asie-Pacifique, et approuvé sans réserve l'action que le Bureau se propose de mener afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et le travail décent. Il est indispensable d'assouplir les contraintes réglementaires pour

permettre aux PME d'offrir des emplois de qualité. L'intervenante s'est particulièrement réjouie de lire la partie consacrée aux instruments en cours d'élaboration tels que GERME, qui fournit aux PME de manière pratique, ciblée et en temps voulu, des informations et son assistance tout en œuvrant en faveur du travail décent.

- 18.** M. Suzuki (membre employeur) a félicité le Bureau pour la qualité du rapport. Il a souligné que le but des PME est le même que celui de tout type d'entreprise, à savoir la création de richesses. Les richesses ainsi créées permettent aux entreprises de financer leurs dépenses et autres obligations financières et de réaliser des bénéfices. Les PME ont tendance à contribuer pour une part relativement plus élevée au travail qu'au capital, un élément à ne pas perdre de vue, lors de la participation aux bénéfices. Il a encouragé le Bureau à étudier une nouvelle tendance dans la pratique de gestion des PME au Japon, connue sous le nom de copartenariat et qui consiste à encourager les travailleurs à assumer un rôle d'entrepreneur en les intégrant à un large éventail d'activités d'entreprise et d'interactions avec les parties prenantes.
- 19.** Le représentant du gouvernement de la Belgique a approuvé la déclaration faite au nom du groupe des PIEM. Il a souligné trois points: premièrement, il convient d'intensifier la culture d'entreprise, notamment en améliorant la coopération entre les écoles et les fournisseurs de services d'appui aux entreprises et en reconnaissant plus explicitement la valeur de la formation dans ce domaine. A cet égard, le rapport lui paraît trop bref et trop optimiste. Deuxièmement, se référant aux entreprises dirigées par des femmes, il a attiré l'attention du Bureau sur les travaux actuellement réalisés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Troisièmement, notant l'absence de toute référence à la sous-traitance, il a insisté sur le fait que cette activité méritait une reconnaissance particulière dans la mesure où elle ouvre de nouveaux débouchés aux petites entreprises, tout en posant, il est vrai, de véritables problèmes sur le plan du travail décent en raison des violations des droits des travailleurs susceptibles d'être commises dans ce secteur.
- 20.** M. Trogen (membre employeur) a remercié le Bureau pour cet excellent rapport. Il a exprimé son respect pour la mission de l'OIT, notamment la promotion du tripartisme et des droits des travailleurs et des enfants. Il a insisté sur le fait que le développement de l'entreprise est une condition préalable à cette mission et constitue le fondement indispensable à la création d'emplois; ce point doit être clairement traduit dans le programme d'activités du BIT.
- 21.** Le représentant du gouvernement du Venezuela s'est félicité du débat et a souligné la nécessité de prendre des initiatives en faveur du développement de l'entreprise et de la coopérative. Il s'est référé à la collaboration en cours entre son gouvernement et le PNUD, visant à permettre aux employeurs et aux gouvernements de recueillir des informations aux fins de la création et du démarrage d'entreprises. L'adoption de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, a facilité l'enregistrement, dans un bref délai, de 8 000 nouvelles entreprises, alors qu'il n'en existait que 1 200 avant 1999. Outre les efforts déployés par son gouvernement dans ce domaine, des institutions financières ont également été créées. Ce genre d'initiative a permis aux petites entreprises vulnérables, notamment celles dirigées par des femmes, de fonctionner. Par suite, notamment, de pratiques frauduleuses d'entreprises à faible productivité, qui ont presque ruiné la principale industrie pétrolière, le chômage est passé de 14 à 21 pour cent en février 2003. Au cours des huit mois qui ont suivi, 800 000 emplois ont pu être sauvés grâce à des interventions de l'Etat dans lesquelles le soutien financier, technique et social aux PME et aux coopératives a joué un rôle essentiel. C'est ainsi que les PME et les coopératives ont eu accès aux marchés publics. Enfin, son gouvernement estime que l'éducation et la formation sont indispensables pour avoir des employeurs et des travailleurs qualifiés, compétitifs et productifs.

22. En réponse aux observations faites par le vice-président employeur, M. Henriques a indiqué que le Bureau coopère étroitement avec le PNUD sur le rapport sur l'entrepreneuriat, publié récemment. Il a reconnu que le réseau Internet peut offrir d'importants débouchés commerciaux aux PME, et cité le projet REDTURS, mentionné au paragraphe 57 du rapport, qui utilise largement l'accès à Internet pour promouvoir le secteur local du tourisme. Il a indiqué partager le point de vue du vice-président travailleur selon lequel les facteurs du marché sont très importants pour les PME, puisqu'ils déterminent leurs décisions en matière de recrutement de personnel et de création d'emplois. Cependant, cette politique aussi bien que les réformes réglementaires peuvent avoir un impact positif considérable sur l'enregistrement des PME, leur formalisation et leur alignement sur la législation. Au Viet Nam, par exemple, la simplification des procédures d'enregistrement d'entreprises s'est traduite par une augmentation du nombre d'entreprises enregistrées, qui est passé de 5 000 à 14 700 par an. Le Bureau s'est engagé à favoriser l'accès au marché, notamment en œuvrant en faveur de la création d'entreprises par des femmes, et à faciliter l'octroi à de petites entreprises de contrats de sous-traitance pour des services publics, par un meilleur accès aux systèmes d'appels d'offres pour l'obtention de marchés publics. S'agissant des normes environnementales, le Bureau collabore avec l'ONUDI et le gouvernement de la Suisse sur les services pour la qualité d'emploi et la productivité, fournis par un certain nombre de Centres nationaux pour une production plus propre. Il a noté l'importance que maintes interventions reconnaissent au fait de travailler avec des jeunes et d'inscrire «l'entreprise» dans les programmes d'éducation et de formation, et a évoqué les activités déployées par le Bureau dans plusieurs pays de la CEE. Il a également indiqué que les inspecteurs du travail peuvent contribuer au respect des normes en donnant des conseils aux petits entrepreneurs. Il a admis que les autorités locales ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de la petite entreprise et de l'économie locale, et indiqué que le Bureau accordera une grande attention au développement local au cours de l'actuelle période biennale. L'expérience japonaise dans le domaine des relations professionnelles dans les petites entreprises est digne d'intérêt; c'est une des tâches du Bureau de documenter et diffuser les données d'expérience de PME exemplaires dans ce domaine. A propos des entreprises créées par des femmes, il a évoqué la collaboration entre le Bureau et la CEE-ONU. S'agissant de l'importance de la sous-traitance pour les PME, il a mentionné les travaux consacrés par le Bureau à la création de pépinières d'entreprises, et plus particulièrement à la sous-traitance et à la qualité d'emploi. Le Bureau examinera les nombreuses références favorables aux coopératives. Il a été pris bonne note des demandes d'informations complémentaires sur les enseignements tirés. En ce qui concerne les ressources dont dispose le Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise, il a clarifié un commentaire antérieur du vice-président travailleur et indiqué que les ressources en personnel représentent environ 25 pour cent du secteur de l'emploi.
23. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif du Secteur de l'emploi) a remercié la commission des indications qu'elle a fournies. Il a fait savoir que le Bureau réfléchirait à la question de savoir comment faire pour que la grande expérience acquise au niveau national puisse profiter à une plus large audience. Se référant au débat sur la réglementation et la législation, il a affirmé que les travaux du Bureau sur l'entreprise tiendront dûment compte du corpus de normes internationales du travail. La difficulté consiste à réduire la contrainte que représente pour les entreprises l'obligation de se conformer à ces normes, sans préjudice pour le travail décent.
24. Le vice-président employeur a souligné que les travailleurs n'étaient pas d'accord, en novembre 2003, pour aborder les questions budgétaires dans le rapport, et estimé que ce n'était ni nécessaire ni approprié et que cela risquait d'entraver le travail de la commission. Quant à la nécessité d'aborder des aspects concernant la demande de biens et de services, il a indiqué que cette question est certes importante, mais qu'il vaut mieux la traiter lors de la prochaine discussion que la commission consacrera à la politique macroéconomique. Il a

rappelé que les employeurs ne sont pas favorables à ce que les PME bénéficient d'une dérogation en matière de normes du travail, tout en concédant que des lois élaborées par référence à de grandes entreprises ne s'appliquent pas facilement à des PME dont le fonctionnement repose davantage sur le principe du partenariat. Le Bureau devra consacrer une plus grande attention aux PME, compte tenu de la part importante qu'elles représentent dans la croissance économique et dans la création d'emplois de la plupart des pays, et compte tenu également de leur rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté. Il a pris note des travaux réalisés par la Banque mondiale et l'OCDE, qui réfutent les affirmations selon lesquelles l'investissement étranger direct et la libéralisation des échanges sont préjudiciables aux PME. Enfin, il a dit ne pas être d'accord avec les observations du gouvernement du Venezuela, notamment en ce qui concerne les entreprises opérant dans ce pays.

- 25.** Le vice-président travailleur a rappelé que les informations concernant les ressources allouées au sein du Secteur de l'emploi sont très utiles pour évaluer son action. Divulguer l'information sur les allocations de ressources contribuerait à accroître la transparence et à développer le sens des responsabilités. L'intervenant a noté que seuls le groupe des employeurs et le gouvernement des Etats-Unis se sont opposés à l'inclusion d'informations sur les allocations de ressources. Il a renouvelé son ferme soutien au programme sur les coopératives en tant que moyen essentiel de passer de l'économie informelle à l'économie formelle et de favoriser l'émancipation des femmes. En ce qui concerne l'accès à Internet, de nombreuses régions du monde se battent pour satisfaire les besoins les plus élémentaires tels que l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux technologies. Il a déclaré soutenir les paragraphes 31 à 33 du rapport sur l'accès des PME aux moyens de financement et s'est déclaré particulièrement préoccupé des difficultés rencontrées par les femmes pour accéder au crédit. Il a encouragé l'OIT à œuvrer pour que le crédit devienne plus accessible et plus abordable. Il a indiqué partager le point de vue du gouvernement de la Belgique selon lequel de nombreux travailleurs des PME et, en général, les travailleurs employés à des formes atypiques de travail sont privés des droits les plus élémentaires inscrits dans les normes internationales du travail, et il a également appelé la commission à reconnaître et soutenir les efforts du Bureau visant à étendre aux PME la protection des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective. Il s'est dit encouragé par les commentaires d'un membre employeur concernant la participation aux bénéfices et suggéré que le Bureau consacre de nouvelles études à cette question. Il s'est déclaré surpris que l'on puisse douter des risques potentiels de violation des droits des travailleurs dans les PME, compte tenu de l'énorme pression qu'elles subissent pour réduire les coûts et de la tendance qu'elles ont, de ce fait, à considérer comme un luxe les droits inscrits dans les normes fondamentales du travail. Si ce n'était pas le cas, l'OIT n'aurait pas lieu d'être. Enfin, l'intervenant s'est déclaré préoccupé que l'on dise dans le rapport que tout le monde n'est pas apte à diriger une entreprise, car un tel propos est de nature à décourager indûment quiconque voudrait se lancer comme entrepreneur; il estime en effet que les compétences requises pour ce faire ne sont pas innées mais acquises.
- 26.** Récapitulant la discussion, le président a mentionné les divergences qu'elle a fait apparaître sur le plan des perspectives, des concepts, des idées et des principes, ainsi que les domaines consensuels. Sur la question des informations budgétaires, il a noté que des informations à caractère général seraient acceptables dans la mesure où elles peuvent contribuer au débat, mais que les décisions concernant des aspects budgétaires restent de la compétence de la Commission du programme, du budget et de l'administration.
- 27.** La commission a pris note du document du Bureau.

II. Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté et accélérer le développement (Deuxième question à l'ordre du jour)

28. Un représentant du Directeur général, M. Islam (directeur du Département du redressement et de la reconstruction du Secteur de l'emploi), a présenté le document². Il a replacé le débat dans son contexte, à savoir la persistance des taux élevés de pauvreté et les doutes quant à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. La réalisation de cet objectif est rendue plus difficile par les crises de types divers qui frappent de nombreux pays. L'orateur a insisté sur la nécessité d'intégrer la question de l'emploi à l'approche globale du travail décent en tant que fondement de la lutte contre la pauvreté. Il a évoqué ces trois piliers de toute stratégie de développement axée sur l'emploi visant à réduire la pauvreté que sont la croissance, une croissance à fort coefficient d'emplois et la possibilité pour les pauvres d'exploiter les potentialités économiques de la croissance. Les efforts de lutte contre la pauvreté de l'OIT qui s'appuient sur cette stratégie consistent notamment en des interventions prenant la forme de services consultatifs et d'une orientation au niveau des programmes et des projets. Le premier type d'intervention ayant déjà fait régulièrement l'objet de rapports destinés à la commission avec les documents sur l'état d'avancement de l'Agenda mondial pour l'emploi, ce document s'attache essentiellement aux programmes et projets. L'intervenant a fait référence au travail de l'OIT touchant à l'économie informelle, et plus spécialement aux femmes, aux stratégies de création d'emplois axées sur la main-d'œuvre dans la construction d'infrastructures, et au renforcement des capacités des pauvres par le développement des compétences et l'accès aux moyens de financement, ainsi qu'aux travaux de l'OIT réalisés dans les pays touchés par des crises. Pour ce qui est de l'avenir, il lui paraît important d'orienter davantage les outils dont dispose l'OIT vers la lutte contre la pauvreté, l'adoption d'une stratégie globale, le passage des expériences pilotes à une plus grande échelle, et l'intégration de ces approches dans les stratégies de développement nationales (y compris les DSRP).
29. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau pour la qualité du rapport présenté, qui donne une vue d'ensemble des activités de l'OIT en matière de développement et du lien entre la croissance, l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Il lui paraît tout à fait juste de dire que l'emploi productif joue un rôle essentiel dans la relation entre la croissance et la lutte contre la pauvreté. A propos des projections auxquelles il est fait référence au paragraphe 2, il a émis des doutes quant à la possibilité de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, même globalement. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'une croissance soutenue est une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour faire reculer la pauvreté. Il faut aussi tout un ensemble de mesures de redistribution comprenant des éléments aussi importants que la redistribution des terres, des moyens plus importants pour les groupes victimes de discrimination ou défavorisés (avec une stratégie fondée sur les droits et l'éducation pour tous), le fait de donner aux pauvres les moyens d'agir (par la liberté syndicale, par exemple). Il a insisté sur la nécessité d'entreprendre une réforme de la législation et une redistribution des richesses, et d'encourager la négociation collective.
30. Pour ce qui est des stratégies à utiliser, il s'est dit d'accord sur l'importance, si l'on veut maximiser l'emploi, des éléments suivants: une croissance soutenue et axée sur l'emploi, allant de pair avec un accroissement de la productivité et l'accès des pauvres à l'emploi. Il a plaidé en faveur de la création de mécanismes efficaces qui donnent aux pauvres les

² Document GB.289/ESP/2.

moyens d'agir et d'accéder à l'emploi, qui permettent aux plus pauvres de bénéficier des potentialités de la croissance et de mieux intégrer les femmes, et qui donnent aux pauvres la possibilité d'influer sur la répartition des fruits de la croissance. Aux trois piliers de cette stratégie qui sont mentionnés dans le document, il en ajouterait deux: accroître les flux de ressources en direction des pays en développement (par l'assistance au développement, l'allégement de la dette, etc.) afin de rendre possibles l'investissement dans l'éducation, les compétences et d'autres éléments qui sont mentionnés au paragraphe 10; et l'insistance sur les droits de l'homme et les droits des travailleurs, en particulier la liberté syndicale et la négociation collective. Il a regretté que les DSRP continuent de refléter le consensus de Washington, et a insisté sur la nécessité de laisser aux pays une plus grande latitude et la possibilité de s'appropriier la gestion macroéconomique, mais aussi de ne pas considérer la santé et l'éducation en termes purement économiques, ces deux éléments étant des facteurs d'une importance capitale pour les pauvres. Il s'est demandé si le BIT pouvait offrir des services consultatifs aux mandants en ce qui concerne des politiques macroéconomiques différentes de celles que proposent la Banque mondiale et le FMI. Le BIT devrait faire davantage de travaux de recherche sur les initiatives d'économie sociale. A propos du passage où il est dit que le programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre a fait ses preuves en ce qui concerne la création de travail décent dans les petites entreprises, il espère un renversement de la tendance à la diminution des ressources allouées à ce programme. Le BIT devrait entreprendre davantage de travaux sur l'économie informelle, et plus précisément sur l'application des conclusions de la discussion de la CIT en 2002 sur ce sujet. L'orateur a vigoureusement appuyé les recommandations qui sont faites au paragraphe 55, et plus particulièrement la recommandation visant à étendre la portée des outils et moyens dont dispose l'OIT pour faire de l'emploi un instrument efficace au service des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il lui paraît tout à fait nécessaire que l'OIT puisse, ainsi qu'il est dit dans le document, conseiller le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Le Bureau doit également mener davantage de travaux sur l'accroissement de la productivité et du revenu dans l'économie rurale, comme il y a une vingtaine d'années.

31. Le vice-président employeur a déclaré que le document lui paraît intéressant et utile, même s'il aurait préféré y trouver davantage d'analyses et d'exemples d'expériences qui ont réussi et de celles qui ont échoué, afin de faciliter le travail d'élaboration des recommandations. Il a félicité le Bureau pour le travail qu'il a effectué en matière de lutte contre la pauvreté par le biais de la promotion de l'emploi et pour sa contribution aux stratégies de DSRP, telle qu'elle est décrite aux paragraphes 28-30, et il a souscrit à la description des trois piliers qui est faite au paragraphe 10, tout en demandant que l'on y ajoute la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il estime, lui aussi, que l'accroissement de la productivité et la création d'emplois dans les économies rurales pauvres soulèvent des questions très complexes. La question des économies en transition lui paraît aussi extrêmement complexe. Il a demandé qu'on lui donne une estimation du coût et de la durée des emplois créés grâce aux programmes axés sur l'emploi décrits dans l'encadré qui suit le paragraphe 26. S'agissant des paragraphes 36 à 38, il a fait allusion aux réflexions de Hernando de Soto sur la manière dont des relations de propriété officielles pourraient faciliter l'accès au crédit. En ce qui concerne l'avenir, il s'est déclaré favorable aux alliances avec la Banque mondiale et le PNUD, mais ne pense pas qu'il soit utile de distinguer le travail de l'OIT de celui des institutions financières internationales. Pour finir, il s'est dit d'accord avec les travailleurs sur le fait que le Bureau aurait dû entreprendre davantage d'activités de suivi des conclusions sur le travail décent et l'économie informelle adoptées par la CIT en 2002.
32. Le représentant du gouvernement de l'Inde a insisté, au nom du groupe Asie-Pacifique, sur le fait que la pauvreté est un problème mondial, et que la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 est le principal Objectif du Millénaire pour le développement. Il faut des politiques de croissance en faveur des pauvres dans le cadre des réformes économiques et

de la libéralisation des échanges. Une stratégie appropriée est une stratégie qui vise à donner aux pauvres et aux personnes vulnérables davantage de possibilités d'accéder à l'emploi et aux richesses, et à éliminer les obstacles institutionnels et autres. Le groupe Asie-Pacifique appuie les stratégies définies par le BIT sous le nom des trois piliers, et souligne l'importance de l'agriculture, des activités non agricoles rurales et de l'économie informelle urbaine. Les investissements publics dans l'infrastructure matérielle, l'éducation et le développement des compétences, la santé, l'accès au crédit et les filets de sécurité sociale, ainsi que les réformes générales à entreprendre dans ce cadre pourraient libérer des énergies extraordinaires en matière de création d'entreprises dans le secteur rural agricole et non agricole.

- 33.** Le représentant du gouvernement du Soudan a confirmé, au nom du groupe de l'Afrique, qu'il est nécessaire de mettre l'emploi au centre des politiques de croissance: c'est la meilleure façon de promouvoir un travail décent et les droits au travail. Il est vrai que la volonté politique de combattre la pauvreté doit être présente, mais il faut aussi mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour créer des emplois; améliorer les compétences et l'éducation, surtout pour les femmes, les personnes sans emploi et les pauvres; faciliter l'accès aux technologies et aux marchés appropriés; et éliminer les contraintes, en particulier dans l'agriculture. Le groupe de l'Afrique demande que l'OIT soutienne davantage la mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté qui intègrent l'emploi dans la politique économique et sociale globale, et se félicite de la tenue du prochain Sommet de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, dans lequel il voit une occasion pour les pays africains et l'OIT de coopérer dans ce domaine.
- 34.** Le représentant du gouvernement de l'Equateur a souligné, au nom des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes, que les relations réciproques entre la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ne sont pas automatiques, et que la pauvreté ne s'arrête pas aux frontières de l'économie informelle. Il a recommandé au BIT d'effectuer d'autres travaux de recherche sur la réduction de la pauvreté et a déclaré que le concept de travail décent est extrêmement utile pour ces travaux. Si la croissance économique débouche sur un déficit de travail décent, on doit prendre des mesures de protection compensatoires, et il faut une meilleure représentation des pauvres, une meilleure application des droits des travailleurs et un dialogue social. L'orateur s'est félicité du travail accompli par l'OIT en Amérique latine face à diverses crises, en particulier en Argentine et en Amérique centrale. L'OIT a un rôle important à jouer dans l'analyse des effets sur l'emploi et le travail décent des politiques d'ajustement, et en proposant d'autres possibilités d'emploi productif pour lutter contre la pauvreté. L'orateur s'est dit particulièrement préoccupé par l'effet des barrières commerciales élevées et des subventions aux exportations de produits agricoles sur les populations rurales d'Amérique latine, qui sont importantes et généralement pauvres. Il a recommandé au Bureau de promouvoir la mise en place d'un système mondial de lutte contre la pauvreté plus cohérent. L'approche de l'OIT en matière d'emploi devrait être intégrée dans toutes les activités de lutte contre la pauvreté des institutions de Bretton Woods.
- 35.** Le représentant du gouvernement de la France a souligné, au nom des PIEM, l'importance des cadres macroéconomiques, qu'ils soient nationaux ou internationaux, susceptibles de provoquer une croissance économique. Des modalités de coopération régionale ou d'intégration économique devraient être envisagées. Le programme d'investissement à fort coefficient de main-d'œuvre de l'OIT lui paraît important et efficace lorsqu'il s'agit d'obtenir une croissance à fort coefficient d'emploi, mais il faudrait, selon lui, recourir aussi à d'autres moyens, tels que les politiques fiscales et sociales créatrices d'emplois; l'apprentissage tout au long de la vie; les politiques de développement local; la satisfaction des besoins fondamentaux comme la santé, la nutrition, le traitement des eaux usées et l'éducation. Le travail réalisé dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi renforcera la compétence du BIT dans ces domaines et aidera à renforcer le rôle de l'emploi dans les

DSRP. Il est important de déterminer en quoi la croissance de l'emploi pourrait bénéficier aux pauvres. Il faudra pour cela examiner des questions telles que la transformation progressive de l'économie informelle; l'éducation et la formation professionnelle accessibles à tous; les formes appropriées de protection sociale; la participation active des communautés locales, y compris les pauvres; et la participation directe des partenaires sociaux. Le travail qui serait effectué sur ces questions pourrait être relié aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, le groupe des PIEM approuve les paragraphes 52 à 56 du document, et en particulier le paragraphe 53.

- 36.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh, tout en appuyant la stratégie décrite dans le document du Bureau, a souligné la nécessité d'avoir des stratégies par pays et de faire des efforts concertés et intégrés de manière à avoir un impact réel sur la situation mondiale en matière de pauvreté. Il a demandé une participation plus importante de l'OIT au niveau des pays, surtout dans les pays à faible revenu, pour l'utilisation des stratégies proposées.
- 37.** La représentante du gouvernement de la Chine a déclaré que l'OIT a raison de choisir l'emploi comme point de départ de la lutte contre la pauvreté. Selon elle, cela est particulièrement important pour les pays en développement qui doivent faire face à la mondialisation, celle-ci ayant des effets négatifs sur les pauvres. En Chine, l'écart de revenu entre zones urbaines et zones rurales a augmenté sous l'effet des réformes économiques. Toutefois, des efforts sont faits pour renverser cette tendance en améliorant la productivité et les revenus des pauvres, l'accent étant mis sur une employabilité plus grande des travailleurs ruraux grâce à la formation. Le Forum sur l'emploi de la Chine qui doit se tenir bientôt montre l'importance qu'attache le gouvernement chinois à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté. La Chine collabore étroitement avec l'OIT en ce qui concerne les investissements à fort coefficient de main-d'œuvre dans l'infrastructure et la construction. La croissance à forte intensité d'emploi, les coopératives, le microcrédit et les autres outils qui sont mentionnés dans ce document sont importants pour la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.
- 38.** Le représentant du gouvernement du Cameroun a souligné que le travail décent en tant que tel ne suffit pas. Le document reconnaît au paragraphe 21 qu'il est essentiel de dynamiser le marché du travail. Il a souligné à cet égard l'importance des services publics de l'emploi et d'un soutien de l'Association mondiale des services publics de l'emploi.
- 39.** M. Anand (membre employeur) a déclaré que la réglementation est une bonne chose, mais qu'elle ne devrait pas être synonyme d'étranglement. Les pays en développement ont besoin d'une action urgente et de nouvelles idées de la part de l'OIT en ce qui concerne la création d'emplois, l'amélioration des compétences et beaucoup d'autres questions. L'orateur a invité le Bureau à demander aux ministères des Finances de financer des projets pilotes concrets et des activités d'autoassistance pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement en matière de lutte contre la pauvreté.
- 40.** La représentante du gouvernement de la Bulgarie a insisté sur le fait que les rapports sociaux entre hommes et femmes sont une dimension majeure de la pauvreté, notamment en raison de la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes. La question nécessite une approche globale centrée sur les dimensions économique, sociale, culturelle et politique. Elle a mentionné diverses initiatives menées dans son pays à cet égard. Elle a souscrit aux initiatives de l'OIT en faveur de la création d'emplois et du travail décent par l'intermédiaire des programmes et des projets d'infrastructure, tels que décrits dans les paragraphes 25-30. Elle souhaite pouvoir disposer d'informations supplémentaires sur les stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier celles élaborées pour les pays en transition.

41. La représentante du gouvernement du Mexique aurait souhaité voir l'OIT jouer un rôle plus actif dans le processus des DSRP, à savoir exercer une influence sur les politiques du FMI et de la Banque mondiale en vue de s'occuper de leur impact sur l'emploi. Des alternatives macroéconomiques plus souples devraient être discutées avec les ministères des Finances et du Travail, les organismes donateurs et les partenaires sociaux. En ce qui concerne les alliances mondiales, il importe maintenant de passer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'instruments pratiques et de programmes en faveur de l'emploi pour lutter contre la pauvreté. L'oratrice a suggéré que l'on explore les possibilités d'une collaboration avec l'OCDE et la Conférence interaméricaine des ministres du Travail dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi.
42. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a convenu que l'emploi est un élément fondamental pour parvenir à l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 et que les efforts nationaux à eux seuls ne sauraient suffire pour s'attaquer au problème de l'emploi dans une économie mondiale intégrée. L'orateur s'est félicité des travaux accomplis par l'OIT dans les domaines de l'amélioration de l'économie informelle, de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté centrées sur l'emploi dans les pays touchés par des crises. A l'instar de nombreux autres pays en développement, l'Afrique du Sud appuie la participation de l'OIT aux DSRP ainsi qu'aux autres stratégies nationales de développement. Enfin, l'orateur a recommandé que le Bureau mette sur pied une base de données qui permettrait aux Etats Membres de partager leurs expériences et les meilleures pratiques.
43. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est félicité du document et, en particulier: de l'accent qu'il met sur l'amélioration de la productivité en tant que moyen déterminant de parvenir à une réduction à long terme de la pauvreté; de l'identification expresse d'un excédent de main-d'œuvre, de bas salaires et d'une faible capacité industrielle locale comme les conditions nécessaires à l'adoption d'une stratégie à forte intensité de main-d'œuvre; et enfin de la volonté de renforcer les liens entre les travaux du Bureau et les processus des DSRP. Le document ne dit malheureusement pas quels sont les obstacles à la participation aux processus des DSRP, ce qui fait qu'il est difficile à la commission de fournir des orientations. L'orateur estime enfin que le Bureau pourrait mieux reconnaître les travaux des acteurs externes dans ses propres travaux.
44. Le représentant du gouvernement du Venezuela a souligné la nécessité d'aligner les efforts nationaux sur ceux des institutions internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies. A cet égard, il a cité la réunion du Groupe des 15 à Caracas en février 2004, au cours de laquelle le secrétaire général de la CNUCED a plaidé en faveur de la réactivation des préférences tarifaires entre les pays en développement en vue de limiter les barrières commerciales et de parvenir à un meilleur traitement des plus pauvres. Les politiques néolibérales ont conduit à des taux de croissance encore plus faibles que ceux en vigueur durant la période des politiques de substitution des importations. L'orateur souscrit aux points de vue exprimés dans les paragraphes 32 et 33 au sujet de l'importance de l'éducation et de la formation dans le développement et de la nécessité de respecter la législation du travail, la négociation collective et les principes du travail décent. En conclusion, il a réaffirmé l'engagement de son pays à réduire la pauvreté.
45. Le représentant du gouvernement du Pakistan a fait remarquer que la croissance, à elle seule, ne saurait constituer un remède suffisant pour réduire la pauvreté. Il souscrit à l'idée maîtresse du document selon laquelle l'accroissement de la productivité de l'agriculture et des activités rurales non agricoles est le moyen le plus efficace d'augmenter les gains des ruraux pauvres dans la plupart des pays en développement. Il aurait accueilli avec un intérêt une analyse de l'impact des régimes de libre-échange et du retrait des subventions pour les intrants et les extrants de ce secteur, eu égard à l'accélération de la mondialisation.

Il a reconnu la pertinence des technologies à forte intensité de main-d'œuvre, notamment pour le développement de l'infrastructure, et que le problème de la lutte contre la pauvreté est rendu plus complexe par les situations de crises que sont par exemple les secousses économiques, les conflits armés et les catastrophes naturelles.

- 46.** En réponse à la question sur les critères à la base des chiffres de la pauvreté présentés, M. Islam a expliqué qu'ils sont fondés sur le seuil de pauvreté de 1 dollar par jour utilisé par la Banque mondiale. Pour ce qui des objectifs de réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD, il a expliqué que si la cible peut être atteinte globalement, les perspectives ne sont pas brillantes pour certaines régions telles que l'Afrique subsaharienne et certains pays de l'Asie du Sud. En ce qui concerne les chiffres du coût par emploi créé dans les infrastructures à fort coefficient de main-d'œuvre, il s'agit d'estimations reposant sur les chiffres de projets précis. Se référant aux limites d'une stratégie orientée vers la croissance, il a déclaré que le document les met en relief et apporte d'autres éléments nécessaires. Il a mentionné l'importance d'intégrer les préoccupations liées à l'emploi dans les DSRP. Sur la question de l'économie informelle, il a évoqué les informations contenues dans le paragraphe 24 du document et indiqué que des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Département de l'intégration des politiques. M. Islam a pris note du soutien général à la stratégie d'ensemble de lutte contre la pauvreté proposée dans le document, et s'est félicité du riche débat à ce sujet qui a abouti à des suggestions pour étendre le champ d'intervention en intégrant d'autres questions importantes telles que les droits des travailleurs et la négociation collective, les flux de ressources à destination des pays pauvres, la gouvernance, le commerce, les termes de l'échange, etc. Il a pris note de la proposition que le Bureau accroisse sa capacité pour offrir des services consultatifs sur les répercussions sur l'emploi des politiques macroéconomiques, et a reconnu que les travaux du BIT sur la pauvreté en milieu rural ont diminué au fil du temps. Il a convenu de la nécessité d'entreprendre des projets de démonstration dans les domaines intéressant la réduction de la pauvreté, mais a ajouté que le BIT s'y emploie déjà depuis de nombreuses années. Les interventions de cette nature doivent être intensifiées. En ce qui concerne les travaux futurs, M. Islam a pris note du soutien général de la commission en faveur des alliances globales et d'une approche intégrée. Sur la question des travaux consultatifs par rapport aux travaux de démonstration, il estime que si l'avantage comparatif de l'OIT réside dans les premiers types de travaux (y compris l'élaboration et le partage d'une base de données sur les expériences) l'Organisation manifeste également des idées pratiques dans les projets pilotes.
- 47.** Le président a insisté sur la nécessité pour le Bureau de s'attaquer aux divers problèmes évoqués durant le débat, en particulier le suivi de la discussion de la CIT sur l'économie informelle.
- 48.** Le vice-président travailleur a mis en relief un certain nombre de points méritant également une attention, par exemple l'établissement de connaissances sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et la prise en compte de la question du VIH/SIDA qui complique le problème de la pauvreté. La question des DSRP devrait être réexaminée lors du débat sur le prochain document. Les travailleurs estiment qu'il serait utile d'augmenter les ressources consacrées à la réponse aux crises et de renforcer le travail préventif et la collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes humanitaires dans ce domaine. En outre, il faudrait par la suite organiser des travaux permettant d'expliquer pourquoi les pays développés ont connu une croissance plus rapide que les pays en développement et de parvenir à un développement plus équilibré.
- 49.** Le vice-président employeur a demandé des éclaircissements sur diverses références faites à la fois dans le document et dans la réponse du Bureau au Département de l'intégration des politiques. Le rôle de ce département n'est pas clair et il s'est demandé si les maigres ressources sont bien utilisées. Il a en outre déclaré que les pays en transition ont souvent

besoin de systèmes juridiques nouveaux pour pouvoir répondre aux besoins de la nouvelle économie qui s'installe. Répondant aux commentaires formulés par l'orateur précédent, il a fait remarquer qu'une bonne gouvernance pourrait constituer un important facteur de croissance économique.

50. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a rappelé qu'une forte croissance ne conduit pas nécessairement à une réduction de la pauvreté, et a proposé que l'on examine de plus près la répartition des revenus et l'affectation et la canalisation des ressources publiques.
51. Le président a ajouté que des taux de croissance élevés de la population peuvent également jouer un rôle dans la persistance de la pauvreté.
52. En réponse au débat, une représentante du Directeur général, M^{me} Trebilcock (directrice adjointe du Département de l'intégration des politiques), a précisé que, à la suite de l'adoption des conclusions tripartites sur le travail décent et l'économie informelle lors de la CIT de 2002, l'équipe de direction a demandé à INTEGRATION de promouvoir la cohérence dans les travaux de suivi dans l'ensemble du Bureau, mais pas de prendre en charge l'ensemble des travaux de l'OIT sur la question. Il a été décidé non pas de mettre en place une nouvelle unité, mais plutôt de s'occuper des problèmes de l'économie informelle à l'échelle du Bureau d'une manière intégrée et cohérente. Un cadre conceptuel fondé sur les conclusions de la CIT a été élaboré avec la participation de l'ensemble des unités et du terrain. Le programme et budget pour 2004-05 prévoit des travaux au titre de chacun des objectifs stratégiques. Comme cela a été noté dans les objectifs d'action communs sur une approche intégrée du travail décent, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour réaliser une grande partie de ces travaux. Des ressources sont déjà venues du Royaume-Uni et des Pays-Bas pour des travaux sur des interventions spécifiques à des pays dans quatre régions et sur le partage de connaissances. L'excédent de disponibilités permettra aussi d'entreprendre des travaux sur le renforcement de la représentation des travailleurs et des employeurs dans l'économie informelle. L'intervenante a ajouté que le Bureau partage aussi l'impatience exprimée par plusieurs orateurs, et que celui-ci est en train de réexaminer la stratégie adoptée.
53. Le vice-président travailleur a convenu, avec le vice-président employeur, de l'importance d'une bonne gouvernance, à propos de laquelle il a reconnu que de sérieux problèmes se posent, notamment en Afrique. Il a également appelé l'attention sur des éléments essentiels à la promotion du développement économique: les flux de ressources à destination des pays en développement, l'allègement de la dette, et des règles équitables régissant le commerce mondial et les politiques financières.
54. La commission a pris note du rapport.

III. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et autres aspects relatifs à l'intégration des politiques (Troisième question à l'ordre du jour)

55. Un représentant du Directeur général (M. Amjad, directeur de la planification des politiques, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau³. Il a rappelé que

³ Document GB.289/ESP/3.

l'Agenda global pour l'emploi constitue le pilier «emploi» du cadre stratégique du travail décent, et a informé la commission des activités menées au Ghana dans le cadre du Sommet présidentiel sur l'emploi, qui représente le volet «emploi» du programme national de travail décent. En Ethiopie, l'appui au volet «emploi» des DSRP a été fourni dans le cadre de politiques actives du marché de l'emploi, qui sont l'un des éléments fondamentaux de l'Agenda global pour l'emploi. L'intervenant a évoqué notamment le cas de l'Egypte et montré, à l'aide de quelques exemples, comment l'OIT y a utilisé les programmes d'emploi nationaux à l'appui du travail décent. En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes, il a cité les activités menées par l'OIT dans divers pays – notamment l'Ethiopie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie – pour aider les femmes qui dirigent une entreprise à accéder au marché. L'Agenda global pour l'emploi accorde une place très importante à l'emploi des jeunes, en raison de la vulnérabilité de ces derniers sur le marché du travail. L'OIT a collaboré étroitement avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. L'intervenant a mentionné également l'initiative – approuvée par les partenaires sociaux – sur le dialogue social pour l'emploi des jeunes, la résolution globale sur l'emploi des jeunes adoptée lors de la dixième Réunion régionale africaine, ainsi que les programmes pratiques exécutés au Brésil, en Indonésie et en Egypte avec l'appui technique de l'OIT. Certains événements mondiaux et régionaux ont une forte incidence sur l'emploi, et leur analyse constitue un volet important des activités menées dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Le rapport sur les *Tendances mondiales de l'emploi*, publié récemment, constitue à cet égard une source utile d'informations. L'un des principaux objectifs du programme «Des emplois pour l'Afrique» est d'apporter des contributions au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Unité africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, qui doit se tenir au Burkina Faso. En ce qui concerne les alliances régionales, l'intervenant a évoqué le processus de coopération en matière d'emploi qui se développe dans les pays de l'Europe du Sud-Est (le «processus de Bucarest»).

56. M. Rodgers, directeur du Département de l'intégration des politiques, a présenté les aspects relatifs aux Programmes pilotes sur le travail décent (DW/PP) et aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il a signalé que la commission a été saisie de rapports complets sur les DSRP et sur les DW/PP, respectivement en novembre 2002 et novembre 2003. Depuis cette dernière date, d'importants progrès ont été réalisés au Ghana et au Maroc dans le domaine des DW/PP, les mandants nationaux et leurs partenaires ayant conclu des accords sur les orientations stratégiques ainsi que sur le calendrier de leur mise en œuvre. Au Bangladesh, les préparatifs en vue du débat de haut niveau sur les politiques à suivre prévu en avril 2004 sont bien avancés et la mise en œuvre des autres programmes se poursuit. Tous les DW/PP s'appuient sur de larges consultations tripartites axées sur les priorités nationales en matière de développement, ainsi que sur le renforcement des capacités nécessaires pour assurer l'appropriation et la pérennité des programmes. A la fin de la période biennale, les résultats obtenus dans le cadre de ces programmes pilotes seront consignés dans des instruments destinés à étayer la programmation d'activités par pays dans tous les départements du BIT. Comme le souhaitait la commission, la participation de l'OIT aux DSRP s'est renforcée et approfondie. L'Ethiopie et l'Indonésie, en particulier, ont été mises en exergue comme exemples concrets de l'impact des politiques et du renforcement des capacités au profit des mandants de l'OIT. L'intégration du travail décent dans les DSRP a donné d'excellents résultats, ce qui prouve la nécessité de tenir compte des spécificités nationales. Ces questions nécessitent cependant une analyse plus poussée. Le dialogue avec les institutions de Bretton Woods se renforce. D'importants progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne la mobilisation, dans le cadre d'une approche cohérente, du savoir-faire et des ressources des unités techniques et des structures extérieures de l'OIT. Ces acquis permettront, pendant la période biennale, de renforcer les capacités de l'Organisation à s'impliquer dans les DSRP.

57. Le vice-président employeur, tout en reconnaissant l'utilité du document, s'est étonné du volume d'informations qui ne concernent pas directement l'Agenda global pour l'emploi. Il s'est félicité de l'importance accordée au tripartisme et a déclaré attendre avec impatience une évaluation plus complète des programmes nationaux. Il s'est félicité également de la place accordée à l'emploi des jeunes. Il a noté avec intérêt l'interaction qui s'est établie avec les institutions financières sur les questions sociales et a exprimé le souhait que cet échange soit mutuellement bénéfique.
58. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau d'avoir présenté un document de grand intérêt. Il est important de suivre les progrès réalisés à l'échelon national. L'intervenant a demandé s'il est vraiment judicieux de disposer de structures de gestion différentes pour des activités de terrain similaires menées dans le cadre des DSRP, des DW/PP, du Réseau pour l'emploi des jeunes et de l'Agenda global. Il souhaitait également être informé sur le contenu, le caractère tripartite et la viabilité à long terme de ces programmes. Les syndicats estiment que les DSRP n'ont pas tenu leurs promesses. L'un de leurs grands points faibles réside dans l'idée qu'il serait possible de réduire la pauvreté sans assouplir la politique macroéconomique contraignante imposée par les institutions financières internationales. Il importerait à cet égard que l'OIT soit plus critique et plus directe dans les débats portant sur le contexte macroéconomique des DSRP. L'intervenant a constaté avec regret que les DSRP continuent de favoriser des programmes d'ajustement structurel dont l'échec est pourtant avéré. Il souhaitait avoir plus de détails sur la mise en œuvre et s'interrogeait sur le point de savoir si les activités menées au plan national sont véritablement tripartites. Il a demandé que l'Organisation fournisse un appui technique aux mandants pour les aider à se doter des moyens de participer pleinement aux débats sur les réformes économiques. L'OIT devrait mettre résolument l'accent sur les questions sociales et de travail et ne pas adopter le langage du FMI et de la Banque mondiale. L'intervenant a conclu en demandant s'il serait envisageable que l'Organisation ne se borne pas à fournir des conseils et consacre davantage de temps et de ressources à la mise en œuvre des recommandations issues des diverses activités.
59. Le représentant du gouvernement de l'Inde, s'exprimant au nom du groupe Asie-Pacifique, s'est félicité de la qualité du rapport. Il convient de promouvoir l'emploi des jeunes par une déréglementation du monde de l'entreprise et un soutien aux micro et petites entreprises et de relever le niveau des qualifications, dans le secteur formel comme dans le secteur informel. Il importe d'axer les efforts sur l'économie informelle, secteur où tant de pauvres travaillent, et de prévoir notamment des mesures dans divers domaines – simplification de la réglementation, formation, promotion des micro et petites entreprises et des coopératives, protection sociale, éradication du travail des enfants – pour lesquels les pays en développement ont besoin d'une aide financière plus importante.
60. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicité des progrès accomplis dans l'intégration des diverses activités du Bureau ainsi que de la participation toujours plus importante et efficace de ce dernier au processus des DSRP. Il importe toutefois d'accélérer cette intégration pour répondre aux besoins des pays. Le document renseigne insuffisamment sur les DW/PP – qui devraient être un outil essentiel en matière d'intégration – ainsi que sur l'amélioration de la mise en commun des ressources. L'intervenant a déclaré que les ministères devraient être plus nombreux à participer, avec les partenaires sociaux, au processus des DSRP, et il souhaitait savoir comment le Bureau entend renforcer sa participation et diffuser les bonnes pratiques qui en résulteront.
61. Le représentant du gouvernement de la Belgique a déclaré qu'il trouvait le document intéressant, mais pas assez détaillé. Du fait de la multiplicité des programmes et des concepts, il est difficile de connaître précisément le rôle de chacun, d'identifier les sources de financement et de savoir quel est le programme prioritaire. L'intervenant a demandé par

conséquent que les futurs documents consacrés à la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi accordent davantage de place aux résultats obtenus. Son pays a toujours apporté son soutien à l'Agenda global pour l'emploi mais n'est pas véritablement certain que les méthodes utilisées soient tout à fait appropriées. La nécessité d'une approche intégrée est évidente dans le cas des DW/PP et des DSRP, et il existe plusieurs méthodes pour y parvenir (il est notamment possible de se concentrer sur des secteurs spécifiques ou de recourir à des approches plus larges, ainsi qu'il ressort des divers exemples figurant aux paragraphes 13, 19 et 42). On peut se féliciter que l'OIT ait été chargée d'évaluer et de renforcer les politiques de l'emploi dans les pays des Balkans, dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, en tenant compte des priorités régionales et des stratégies appliquées par l'Union européenne dans le domaine de l'emploi. Il s'agit là d'un excellent exemple de coopération avec d'autres institutions régionales. L'intervenant a conclu en rappelant qu'il n'existe pas de solution universelle, et a insisté sur la nécessité pour les mandants des pays concernés de pouvoir véritablement s'approprier les programmes.

62. Le représentant du gouvernement du Japon s'est félicité des initiatives déployées par l'OIT dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Il a souligné l'importance de l'emploi pour les jeunes et décrit les initiatives prises par son pays dans ce domaine, notamment le double système de formation et les centres de services polyvalents.
63. Le représentant du gouvernement du Pakistan a remercié le Bureau de communiquer régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il souhaiterait cependant que le rapport propose une analyse plus détaillée des événements mondiaux qui ont une incidence particulière sur l'emploi. Il a approuvé les principales conclusions figurant au paragraphe 46.
64. La représentante du gouvernement du Nigéria a félicité le Bureau de tout le travail accompli dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi. Elle était heureuse de constater que le programme «Des emplois pour l'Afrique» reste prioritaire et a déclaré apprécier la collaboration de l'OIT aux préparatifs du Sommet présidentiel sur l'emploi. Un sommet sur l'emploi est par ailleurs en cours de préparation dans son pays.
65. M. Amjad a rappelé que la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent a commencé très récemment, qu'elle s'appuie essentiellement sur l'expérience acquise «sur le tas», et que toutes les propositions sont par conséquent bienvenues. Des discussions sur les principales composantes de l'Agenda global pour l'emploi pourraient permettre de mieux comprendre certains aspects spécifiques du programme et d'en faciliter la mise en œuvre. L'intervenant estimait aussi que les futurs rapports devraient présenter les résultats des activités nationales dans une perspective beaucoup plus concrète et mettre également en relief quelques-uns des principaux enseignements. L'action concrète menée dans le domaine de l'emploi des jeunes se renforce, comme en témoignent les programmes nationaux actuellement mis en place. L'étude sur l'Indonésie confirme que le passage de l'école à la vie active est une question particulièrement épineuse. En ce qui concerne les questions de portée mondiale, l'intervenant a souligné l'importance du rapport sur les *Tendances mondiales de l'emploi*, qui présente une analyse des tendances économiques les plus récentes et de leur impact sur le marché du travail. Les prochaines livraisons du *Rapport sur l'emploi dans le monde* traiteront de certaines questions fondamentales examinées dans ce rapport. Se référant aux conclusions de la discussion sur l'économie informelle qui a eu lieu lors de la CIT en 2003, l'intervenant a fait observer que l'OIT passe actuellement du suivi analytique à la mise en place de programmes pratiques sur le terrain.
66. M. Rodgers a indiqué que les DSRP sont souvent le cadre directeur national le plus utile. Pour pouvoir agir à ce niveau, il faut renforcer les capacités des mandants et mettre en œuvre des apports et des approches adaptés aux spécificités nationales. Si le renforcement

des capacités porte essentiellement sur des questions techniques, il tient également compte de ce que les DSRP sont l'aboutissement d'un processus national de négociations et de pressions auquel sont associées des parties prenantes très diverses. Le fait d'élargir le débat au-delà des mandants de l'OIT permet souvent à ces derniers d'avoir accès à des décideurs qu'ils n'auraient pas normalement l'occasion de rencontrer. Les exemples présentés démontrent qu'une telle approche permet d'exercer une influence à tous les niveaux, y compris le cadre macroéconomique. Une analyse complète des résultats et enseignements obtenus pourrait être présentée à la session de novembre. En ce qui concerne la gestion des programmes qui associent plusieurs cadres d'action de l'OIT – Agenda global pour l'emploi, Réseau pour l'emploi des jeunes, économie informelle, promotion du dialogue social – il ne faut pas perdre de vue qu'il appartient au pays et au service de l'OIT concernés de prendre l'initiative des programmes et de les coordonner. Ce sont les services compétents qui fournissent l'appui technique, le département de l'intégration jouant le rôle de facilitateur. Bien que l'approche soit encore au stade de l'expérimentation, les premiers résultats sont encourageants. Cette stratégie, qui vise l'opérationnalisation des approches intégrées, peut faciliter la conception et la mise en œuvre des politiques en matière de travail décent, moyennant des programmes nationaux de travail décent destinés à servir de base à l'action menée par l'OIT au niveau national, mobilisation des ressources comprise.

- 67. Le vice-président travailleur attend avec impatience la parution d'un rapport exhaustif, assorti d'exemples concrets, sur l'impact des programmes.
- 68. La commission a pris note du rapport du Bureau.

IV. Etat d'avancement des travaux préparatoires en vue de la discussion sur les travailleurs migrants à la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail (Quatrième question à l'ordre du jour)

- 69. Un représentant du Directeur général (M. Abella, chef du Programme des migrations internationales) a présenté le document du Bureau⁴ et fait le point sur l'avancement des travaux préparatoires en question.
- 70. Le vice-président travailleur a appelé l'attention sur le rôle potentiel de la discussion générale, qui sera l'occasion pour l'OIT de se placer au cœur même du débat sur l'action à adopter en matière de migration internationale en créant une nouvelle structure axée sur les droits pour un dialogue aux plans national et multilatéral. L'orateur a salué au nom des travailleurs les efforts déployés par le Bureau pour assurer la tenue de consultations suffisantes avant la Conférence.
- 71. Le vice-président employeur a dit estimer déplacé de débattre d'un document élaboré à des fins d'information seulement. Quoi qu'il en soit, toute discussion en l'état actuel des choses restera sans conséquence sur les travaux préparatoires en vue de discussions de la Conférence internationale du Travail.
- 72. La représentante du gouvernement du Canada a souhaité savoir quand le rapport sera distribué. Compte tenu de la complexité du sujet traité, le rapport devrait paraître dès que possible de façon à permettre la tenue de consultations suffisantes avant la Conférence.

⁴ Document GB.289/ESP/4.

73. Le représentant du gouvernement de l'Équateur a rappelé, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), qu'il importe d'œuvrer pour une gestion plus rationnelle des migrations de main-d'œuvre dans la région. L'orateur a souligné qu'il faut à cet égard tenir compte des travaux menés par d'autres organisations internationales telles que l'OIM, l'OMC – dans le cadre de ses activités relatives aux mouvements de personnes physiques (4^e mode), la nouvelle Commission mondiale sur les migrations internationales et, enfin, le comité chargé de suivre l'application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990. L'orateur s'est félicité du projet du Bureau d'organiser en avril 2004 un séminaire tripartite sur les migrations de main-d'œuvre en Amérique centrale.
74. La représentante du gouvernement de l'Indonésie a déclaré que l'OIT a tous les atouts nécessaires pour ouvrir la voie en ce qui concerne la prise en main des problèmes découlant de l'expansion des migrations dans un monde en mutation. Elle a souligné l'importance d'une bonne prise en compte des causes premières des migrations, le chômage par exemple, dans la gestion du phénomène. La question de la protection des migrants doit revêtir un caractère prioritaire et, à cet égard, le sort particulièrement préoccupant des migrants peu qualifiés devra être dûment pris en compte à la prochaine session de la Conférence.
75. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a souligné que la discussion générale devra permettre de faire le point sur les grands problèmes en la matière (fuite des cerveaux et problèmes de protection notamment). Il semble nécessaire de définir des politiques viables en vue de rationaliser les flux migratoires, car c'est bien là l'objectif visé.
76. La représentante du gouvernement du Mexique a affirmé que la discussion générale doit déboucher sur un consensus, au plan international, sur les droits au travail des migrants et qu'il faut prendre acte du rôle joué par les migrants et faire le point sur les pratiques exemplaires en matière de gestion des flux migratoires. Citant les conclusions formulées par la Commission du développement social de l'ONU, lors d'une réunion tenue récemment à New York, l'oratrice a affirmé que la politique visant les migrants doit reposer sur trois domaines prioritaires, à savoir l'accès au travail, à un statut juridique et aux services sociaux.
77. M. Abella a indiqué, en réponse aux observations formulées, que le texte du rapport sera disponible sur le site Internet du BIT avant Pâques et que le document sur papier devrait être distribué vers la fin du mois d'avril.
78. La commission a pris note du rapport.

V. Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous: rapport d'activité (Cinquième question à l'ordre du jour)

79. Un représentant du Directeur général (M. Reynaud, chef du Service des politiques et du développement de la sécurité sociale) a présenté le rapport⁵. La campagne mondiale a été lancée à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail et commence à être

⁵ Document GB.289/ESP/5.

mise en œuvre au niveau national dans plusieurs pays. Après avoir exposé la stratégie et les modalités d'action de la campagne, l'orateur a présenté deux projets particuliers mis en œuvre dans ce cadre, dont le premier vise l'extension de la couverture existante par la voie du dialogue social, au Mali, au Honduras et à Sri Lanka et le second l'élaboration de nouveaux régimes à l'intention des travailleurs de l'économie informelle. Le programme STEP du BIT est un élément clé à cet égard; il bénéficie principalement, outre d'un financement du budget ordinaire de l'OIT, de l'appui de la Belgique, du Portugal, de la France, des Etats-Unis, de la Norvège et du PNUD. L'orateur a rappelé que la campagne repose avant tout sur le principe d'un partenariat avec les gouvernements, les partenaires sociaux et les acteurs intervenant sur la scène internationale. Un projet de partenariat avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a déjà abouti et une initiative similaire est en cours d'élaboration pour l'Afrique. ACTRAV et ACT/EMP sont étroitement associés à la campagne.

- 80.** Le vice-président employeur a salué la qualité du document tout en s'interrogeant sur l'impact effectif de la sécurité sociale sur la productivité et sur les liens entre les programmes de sécurité sociale et la création d'emplois. Il a évoqué cependant ce qu'il considère comme une violation grave des procédures régissant l'allocation de ressources en application du mécanisme TC-RAM. Si plusieurs projets semblent effectivement en bonne voie au Mali, au Honduras et à Sri Lanka, les propositions relatives à une seconde étape sur les projets concernant l'Asie et l'Afrique ont été rejetées alors même qu'elles bénéficiaient de l'appui sans réserve d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Qui plus est, le mécanisme TC-RAM prévoit que les propositions de projet doivent émaner du terrain. Pourtant, un projet d'une qualité discutable élaboré au siège, qui porte sur les indicateurs socio-économiques, a été accepté, alors qu'il a été décidé de mettre un terme à un programme couronné de succès. Il s'agit là d'une grave anomalie que le Bureau devra examiner.
- 81.** Le vice-président travailleur a remercié le Bureau du document présenté. Il a affirmé que le groupe des travailleurs soutient fermement la campagne et a convenu que l'extension de la sécurité sociale est dans une grande mesure un problème de volonté politique et de prise de conscience. Dans la perspective d'une approche axée sur les droits, il convient de lancer sans retard des recherches supplémentaires sur l'application de la convention n° 102 à l'économie informelle. L'orateur a souligné la large portée et la grande souplesse de la convention n° 102, qui a été ratifiée par plus de 40 pays, alors que le texte n'a fait l'objet d'aucune campagne de promotion particulière. La campagne devrait contribuer à promouvoir cet instrument et être mise en relation avec d'autres outils, relatifs notamment à l'assistance technique et à l'information. Malgré le succès des projets mis en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux au Mali, au Honduras et à Sri Lanka, projets dont il est question au paragraphe 7, le Bureau n'a pas approuvé l'élargissement du programme à six autres pays d'Afrique dans le cadre du TC-RAM, tout en décidant par ailleurs de retenir d'autres propositions. En réponse à l'observation formulée par le vice-président employeur au sujet de la relation entre sécurité sociale et productivité, l'orateur a déclaré qu'il s'agit avant tout en l'espèce d'apporter une petite contribution propre à améliorer le sort des plus pauvres. Chacun a à cet égard une obligation collective. Il faut répondre aux besoins des démunis non pas par charité, mais dans un intérêt bien compris. Si les riches se désintéressent du sort des pauvres, c'est la paix et l'ordre social qui sont en danger.
- 82.** Le représentant du gouvernement du Soudan a rappelé, au nom du groupe africain, que la protection sociale est un besoin essentiel et qu'une telle question doit être considérée comme prioritaire. En Afrique, la couverture de sécurité sociale est très limitée, et elle ne concerne pas les travailleurs de l'économie informelle. La campagne est donc un outil essentiel pour la lutte contre la pauvreté. L'orateur a remercié le Bureau d'avoir aidé les pays d'Afrique à élaborer des stratégies nationales mettant à contribution les partenaires

sociaux sur un pied d'égalité. Il a assuré le Bureau du soutien plein et entier des mandants africains en ce qui concerne cette initiative.

- 83.** La représentante du gouvernement du Cameroun a proposé, pour donner suite au paragraphe 17 du document, que soit dressée la liste des pays bénéficiant de l'appui du programme STEP et que le Bureau mette au point une stratégie en vue d'un élargissement géographique du programme en question. Elle a souligné que des campagnes de sensibilisation doivent être organisées au niveau national, notamment dans les pays où la population n'est pas accoutumée au principe de l'épargne à long terme. Le Cameroun souhaiterait proposer des activités de sensibilisation visant ceux qui, parce qu'ils sont mal informés, manifestent des réticences à l'idée de cotiser à un régime de retraite.
- 84.** La représentante du gouvernement du Nigéria s'est félicitée de la mise en œuvre de la campagne et de l'initiative visant l'Afrique et a fait l'éloge des activités menées à bien dans le cadre du programme STEP en Afrique. Il aurait été utile de disposer d'informations supplémentaires sur les activités et stratégies dans les 40 pays dont il est question au paragraphe 6 du document. L'oratrice a remercié le Bureau de l'appui fourni à son pays dans le passé et a exprimé l'espoir que cette collaboration pourra se poursuivre compte tenu de l'action lancée au Nigéria en vue d'un élargissement de la portée de la sécurité sociale.
- 85.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a souligné l'importance de la sécurité sociale pour le développement. En outre, il a appelé l'attention sur la nécessité d'une action publique visant l'économie informelle. Dans ce contexte, il a fait état d'un projet pilote mis en œuvre récemment dans son pays. Il importe d'élaborer des régimes de sécurité sociale adaptés aux particularités nationales et au rythme de la mondialisation et de la libéralisation.
- 86.** Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité de la précision des informations communiquées. Les efforts entrepris doivent être renforcés car la campagne et le nouveau consensus semblent ne pas être suffisamment connus de tous. En ce qui concerne les activités futures, l'orateur a souligné qu'il faut mettre en place des régimes de sécurité sociale d'un coût raisonnable et respectueux des traditions nationales. Le gouvernement français est convaincu des qualités du programme STEP, qui tient compte des traditions des pays et constitue l'un des rares programmes de l'OIT qui soit opérationnel au sein de l'économie informelle. L'orateur s'est félicité de l'initiative visant spécifiquement l'Afrique. Au sujet du paragraphe 16, il a convenu que la recherche n'est pas l'élément primordial de la campagne mais affirmé qu'il serait utile d'améliorer l'état des connaissances relatives aux conséquences économiques des transferts sociaux sur la productivité ainsi qu'à l'impact anticonjoncturel de la sécurité sociale dans les situations de crise.
- 87.** En réponse aux observations formulées lors de la discussion, M. Reynaud a rappelé que la campagne a déjà un site Internet disponible en quatre versions linguistiques. En outre, un effort particulier devra être fait pour appeler l'attention sur ces questions. En dehors de toute considération politique, il importe d'élaborer des modèles adaptés aux besoins des pays. Le dialogue social est à cet égard très important, que ce soit au niveau du pays, du secteur ou de l'entreprise. Les employeurs sont tout à fait conscients de la nécessité des régimes de protection sociale et sont nombreux à en créer eux-mêmes. L'orateur a rappelé que la convention n° 102 et les conclusions de la session de 2001 de la Conférence internationale du Travail constituent la base même des activités de l'OIT dans le domaine considéré et que les pays sont invités à définir leur propre stratégie en conformité avec ces instruments. Enfin, il a souligné que la campagne vise des améliorations effectives en termes de couverture, dans le respect des traditions nationales, et compte tenu des problèmes particuliers posés par l'économie informelle.

88. La commission a pris note du rapport.
89. Le vice-président travailleur a félicité le président pour la qualité de sa prestation.
90. Le président a remercié la commission de ses délibérations. Il a regretté un manque de temps qui a nui aux travaux de la commission et proposé que ce problème soit examiné à la prochaine réunion du Bureau.

Genève, le 22 mars 2004.

(*signé*) L'ambassadeur Umer,
président de la commission.